

COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

Procès-verbal du Conseil municipal du 6 février 2023

Membres présents : 13

Agnès THIBAULT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlene BODARD, Patricia CORDIER, Thibault DAPREMONT, Régis DEXANT, Gaëlle FORNETTE, Bruno GROSSI, Patricia IBANEZ, Aline MOLLER-GRASSER, Pascal ROUSSEL, Francis RINGOT, Valérie de SARIAC.

Absents excusés :

Sébastien GAY

Annie MANDION – a donné son pouvoir à Thibault DAPREMONT -

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER

Ordre du jour :

COMMUNE

- Convention centre de loisirs avec la CCSR
- Tonte différenciée
- Feu d'artifice
- Organisation des différentes manifestations

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

COMMUNE

PV du conseil du 18 janvier 2023 : adoption à l'unanimité

Convention centre de loisirs avec la CCSR : le projet examiné en séance du 18 janvier ayant été amendé selon la demande du conseil de Marcilly (ne concerne que le mercredi – absence de facturation complémentaire pour dépassement d'horaire – remboursement de la CAF), celui-ci est voté à l'unanimité.

Tonte différenciée : celle-ci consiste à créer des chemins, délimiter des zones, dans le but de préserver les insectes, les fleurs, favoriser la biodiversité. Elle ne nécessite aucun frais, est réversible à tout moment. Elle ne demande qu'un minimum de pédagogie. Le principe de l'expérimentation sur une petite zone est retenu.

Feu d'artifice : l'habilitation au tir est limitée dans le temps. La formation des agents communaux à Tours a un coût, mobilise ceux-ci au détriment de leurs tâches quotidiennes, pour **un** tir dans l'année. La société qui vend les feux d'artifice propose la mise en place et le tir pour 750 € et en assume la responsabilité. Le conseil opte pour cette solution. Compte tenu des réservations déjà faites, c'est la date du samedi 15 juillet 2023 qui est retenue. Les animations autour de la fête seront définies au prochain conseil.

Organisation des différentes manifestations :

De façon générale, lorsque celles-ci requièrent la prolongation de l'éclairage public au-delà de 22 h, il y a lieu de prévenir la mairie suffisamment à l'avance : la société en charge n'intervient que sur demande effectuée par mail une semaine en amont.

Un week-end musical aura lieu à Marcilly : le vendredi 9 juin 2023 avec le Réveil et le samedi 10 juin dans le cadre de l'AREM.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- La commission finances aura lieu le 23 février 2023 à 18h30. Mme le Maire souligne l'intérêt pédagogique et le gage de transparence de ce type de réunion ouverte non seulement aux conseillers mais à des personnes extérieures.
- Le budget 2023 sera présenté lors du conseil du vendredi 14 avril 2023 à 18h30.
- Travaux : réunion de chantier route de Salbris le 8 février – réunion de chantier église le 9 février prochain.
- La fibre arrive progressivement à Marcilly : il convient dans un 1^{er} temps de vérifier sur le site <https://www.valdeloirenumerique.fr> si on est éligible, puis c'est aux personnes concernées de contacter l'opérateur de leur choix pour effectuer le raccordement.
- La question du cimetière est à nouveau évoquée : l'agrandir ?
- Le recensement 2023 : en cours, dans de bonnes conditions
- Le congélateur de la salle des fêtes serait à changer
- 1^{er} match de l'équipe féminine de foot : le 30 mars à 20h à Vouzon !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

La secrétaire de séance

Le Maire